



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 5 AVRIL 1766.

De CADIX le 25 Fevrier.

Les Vaisseaux de la Compagnie Françoise des Indes le *Duras* & le *Condé* sont partis ces jours derniers pour leur destination respective: le *Castles*, autre Vaisseau de la même Compagnie, est encore dans ce Port & ne tardera pas à mettre à la voile. On commence à y embarquer les piastres qu'il est venu prendre en cette Ville. Le 15, il en est arrivé un de la Compagnie de *Gothenbourg*, nommé la *Palas de Stockholm*, destiné pour la *Chine*, & qui a relâché ici pour embarquer aussi des piastres.

La Frégate de guerre *Hollandoise* le *Cheval-Marin*, commandée par le sieur *Sloot*, arriva de *Gibraltar* en ce Port le 14. Le *Lanswalvaren*, autre Frégate de guerre de la même Nation, a fait voile pour *Lisbonne* & non pas

pour *Gothenbourg*, comme on l'avoit annoncé précédemment, & le *Dieven*, commandée par le sieur *Van der Aurot*, est partie pour la Méditerranée.

Hier, le Vaisseau de guerre *Espagnol* le *Triomphant* a été forcé par le vent contraire de mouiller à la vue de ce Port, où il vient d'entrer. Il arrive de *Cartagene* du *Levant* & a sur son bord deux cents hommes de recrue pour le Régiment d'*Ultonia* qui est ici depuis quelques jours & qui remplace celui de *Séville*.

On leve actuellement ici un nouveau Régiment d'Infanterie, nommé le *Régiment de la Princesse*, pour lequel on enrôle indistinctement les *Espagnols* & les *Etrangers* & qui se réunira au Port *Sainte-Marie*. Les *François* établis dans cette dernière Place firent célébrer, le 17 de ce mois, dans leur Chapelle Nationale, au Couvent des *Minimes*, un Service solennel pour le

le repos de l'ame du Dauphin. L'Oraison Funebre fut prononcée par un Minime. Le Gouvernement de la Ville assista à cette cérémonie, ainsi qu'un grand nombre de personnes de tous états.

De PARIS le 24 Mars.

On a publié une Déclaration du Roi, du 11 Mars 1766, qui fixe définitivement les délais accordés pour la représentation des titres de toutes les rentes & intérêts dus par Sa Majesté, de quelque nature que ce soit, en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764.

Il paroît aussi un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 Février dernier, par lequel Sa Majesté ordonne que les Fabricans de toiles de lin, de chanvre ou de coton, d'étoffes de laine, de soie, ou mélangées de différentes matieres, ainsi que les Fabricans en bonnetterie, chapellerie & tous autres habitans des campagnes & des lieux, où il n'y a point de Communauté, jouiront pleinement & paisiblement de la permission accordée par les Lettres-Patentes du 13 Février 1765, de fabriquer les choses de leur métier, en se conformant aux Réglemens, de les exposer en vente, après avoir été portées au Bureau des Marchands, pour y être visitées & marquées, conformément aux Réglemens, sans que les Gardes-Jurés des Fabricans desdites villes puissent prétendre à ladite visite; & qu'il leur sera libre d'acheter en tous lieux les matieres, fils, outils & ustensiles propres pour toutes especes de fabrication, sans pouvoir être inquiétés par les Fabricans établis en Communauté.

On écrit d'Avignon qu'il a paru dans le *Gevaudan* une nouvelle bête féroce qui a déjà dévoré & blessé plusieurs personnes, & qui s'annonce avec les mêmes caracteres que le loup qui a désolé si longtems cette Province.

De LONDRES le 18 Mars.

Hier 17 de ce mois, les *Seigneurs* lurent pour la troisième fois & passé-

rent sans opposition le Bil pour révoquer l'Acte des Timbres en Amérique. Les *Communes* leur renvoyèrent le Bil de la dépendance des Colonies en Amérique, & leur firent savoir qu'elles avoient approuvé les changemens qu'ils y avoient.

Le même jour, les *Communes* rédigèrent en forme le Bil du *Cidre*, l'examen ultérieur des affaires de l'Amérique fut renvoyé à demain, & la Chambre en Committed sur les moyens de lever le *Subside*, resolut:

„ Que la Somme de 1800 mille Livres Sterling seroit levée par Emprunt ou Billets d'Echiquier, remboursables hors des premiers Subsidés de la prochaine Séance du Parlement.

„ Ensuite, les *Communes* en Committed sur le *Subside* résolurent d'accorder.

8708 Livres Sterling, 17 Chelins, 7 Sous & trois quarts, pour rembourser pareille Somme, tirée du Fonds d'amortissement pour payement d'Annuités créées par Acte de la troisième année du présent Règne, en conséquence de Billets de la Marine, d'approvisionnement, & de Vaisseaux de transport, ainsi que d'Obligations d'Artillerie, remboursés par Acte de la dernière Séance.

150000 Livres Sterling, pour Solde & Uniformes de la Milice pendant une année, à compter du 25 Mars 1766.

Aujourd'hui, le Roi s'est rendu à la Chambre des *Seigneurs* avec les cérémonies ordinaires; Et, y ayant mandé les *Communes*, Sa Majesté a donné son consentement au Bil pour révoquer l'Acte des Timbres en Amérique, à celui de la dépendance des Colonies dans ce Pays-là, au Bil de la *Taxe des Terres*, à celui de la *désertion des Troupes*, & à quelques autres Bills publics & particuliers.

Le Roi trouva par tout sur son passage un nombre prodigieux de monde & sur tout de négocians directement ou indirectement intéressés au Commerce de l'Amérique, qui donnerent à S. M. mille bénédictions sur la

revocation de l'Acte du Timbre : tous les Vaisseaux interessés au même commerce ont de leur coté haussé leurs pavillons & ont été ornés de banderoles.

Les particularités qu'on reçoit de ce pays là prouvent de plus en plus qu'il ne restoit au Ministère qu'à s'accomoder aux circonstances, en maintenant en même tems, comme il l'a fait, la Puissance de la Couronne & l'Autorité de son Parlement.

Les dernieres nouvelles datées de la *Nouvelle - York*, portent qu'en Janvier dernier les principaux Négocians & les plus Notables de la Ville s'assemblerent & prirent unanimement la résolution, au prix de leurs vies & de leurs Biens, de s'opposer à l'exécution de l'Acte des Timbres ; tomberent d'accord que ceux, qui en feroient usage, seroient flétris d'ignominie, & que d'autres, qui exerceroient leurs professions sans Papiers timbrés, seroient portegés de tout leur pouvoir ; que le 12 du même mois, une troupe de gens armés s'étoit rendue à bord d'un Bâtiment, chargé de 10 caisses de ces Papiers pour le Pays ; qu'après les avoir emportées à terre & placées dans un esquif, ces gens y mirent le feu ; qu'ensuite ils se disperferent, sans causer la moindre allarme ; qu'alors il se trouvoit dans le Port III, tant Vaisseaux que Bâtimens marchands, & que le Lord *Colville*, Commandant en Chef les Vaisseaux du Roi sur la répartition de l'*Amerique - Septentrionale*, s'étoit sagement abstenu d'arrêter aucun Navire, non muni de Lettres d'acquit & de Papiers timbrés, jusqu'à ce qu'il eût reçu de la Cour des Instructions qui lui servissent de regle de conduite.

A *Neubern* le Chef de la Cour supérieure ayant refusé de faire aucune de ses fonctions à moins qu'elles ne fussent conformes à l'Acte du Timbre, le Peuple est entré en foule chez lui ; l'a tiré de son lit, & l'ayant fait sortir de la maison, il l'a obligé d'affirmer

par serment qu'il empêcheroit de toutes ses forces que l'Acte du Timbre n'eut lieu, & à reprendre les fonctions de son Ministère.

Dans une des contrées de la *Caroline Méridionale* le Peuple s'est transporté tumultueusement chez le Secrétaire de la Cour qui avoit fait graver un nouveau Sceau pour l'usage de son bureau & qu'on s'imaginoit être le Timbre, en le menaçant de demolir sa maison & de detruire tout ce qui lui appartenoit, & il a eu beaucoup de peine à faire comprendre à cette populace la verité du fait, & lui persuader qu'il n'avoit rien de commun avec l'Acte qui occasionnoit cette espèce d'emeute.

Le Gouverneur de *Neu-Port* dans *Rhode - Island* ayant signifié à Mr. *Johnson*, que s'il ne resignoit son poste de Distributeur du Timbre toute affaire seroit suspenduë, & ce dernier ayant envoyé au Peuple Assemblé à la maison de Ville un Ecrit portant simplement qu'il n'agiroyt point en cette qualité à moins que l'Acte du Timbre n'eut lieu de l'agrément du Peuple, plus de deux cent personnes que cette declaration ne satisfaisoit point, allerent chez lui ; mais il s'en étoit retiré à bord d'un Vaisseau du Roi, où il passa cette journée : cependant le Sheriff se rendit à bord de ce Vaisseau ; le reclama & le ramena à terre, les habitans le conduisirent ensuite à la Secretairerie, où ils tenoient prêt un Acte de resignation, qu'il fut obligé de signer, de jurer, & de lire ensuite lui même à l'Hôtel de Ville, où il fut également conduit.

Toutes les nouvelles des autres contrées de l'*Amerique* ne marquent pas moins d'animosité, & il y en a, où l'on a indiqué d'autorité publique un jour solennel de jeune & de priere pour implorer le secours du Ciel contre les maux dont le Pays est menacé : mais rien n'a été poussé aussi loin que ce qui s'est passé à *Albanie* dans le commencement du mois de Janvier

dernier : un marchand de cette Ville pourvu de l'emploi de distributeur des Timbres ayant refusé de le religner sans reserve, plusieurs centaines de personnes se rendirent chez lui, où lui ayant passé une corde au col, ils le trainerent par la ville, & l'auroient infailliblement étranglé, s'il n'avoit trouvé le moyen de s'échaper par hazard, & d'entrer dans le Fort, ce qui redoubla la fureur de la populace, qui s'étant de nouveau rendue chez lui, y détruisit tous les meubles & brisa tout ce qu'elle rencontra.

Mr. Pitt est fort mal d'un accès de goutte, augmenté vraisemblablement par son application assidue aux Affaires importantes qui ont été discutées. On ne doute presque point qu'au premier ralentissement de sa maladie, il ne reprenne son ancienne place dans le Conseil.

Elisabeth Newman est morte il y a quelques jours à Harlaxton, dans le Comté de Lincoln, âgée de cent cinq ans. Elisabeth Barnes, femme d'un Cordonnier de Crudwell, dans le Comté de Gloucester, est accouchée dernièrement de deux garçons & de deux Filles : les deux garçons se portent très bien, mais les deux Filles sont mortes le lendemain de leur naissance.

D. HAMBOURG le 26 Mars.

Suivant les dernières lettres de Stockholm le Comitté Secret a non seulement consenti sur la proposition du Roi à faire entrer dans cette Ville pour le maintien de la sureté publique un détachement de 300 hommes tirés des Regiments d'Upland & de Sudermannland : mais il a en même tems renouvelé les reglemens anciens qui concernent la garnison de cette même

ville & en vertu desquels les hommes qui la composent, sont obligés de se retirer dans leurs quartiers au son d'une certaine cloche; On a au reste laissé à la volonté du Roi de faire pour la tranquillité & l'assurance de ce qui appartient à un chacun, les dispositions que S. M. y trouveroit les plus propres, comme par exemple le renouvellement des peines qui seussent contre les voleurs, soit pour les punir de mort, soit pour renfermer dans des maisons de force ceux qui ne meritent point le dernier supplice; de ne recevoir dans les Troupes aucun homme convaincu de vol & de donner comme une recompense à ceux qui decouvriront des voleurs, une partie du vol qu'ils auront fait.

On apprend des différentes contrées de la Suede que les loups y sont en grande quantité, que les chemins y sont peu sûrs, & que plusieurs personnes en ont été dévorées il y en a même beaucoup dans les environs de la capitale, sans qu'on ait pu parvenir jusqu'à present à en tuer aucun : cependant un Metayer de la terre de Fibolm dans la Province de Westmanland, ayant été attaqué par un de ces animaux qui lui avoit sauté au col, a eu le courage de le soulever; de le tenir de la main droite; de le saisir ensuite de la main gauche par la nuque & de le jeter par terre: ce combat a duré pendant un quart d'heure & enfin il est heureusement arrivé un des voisins de l'homme attaqué, qui armé d'une cognée, en a tué le farouche animal: ce qu'il y a eu de plus singulier en cette occasion, c'est que le metayer n'a pas eu la moindre blessure.

On prie ceux qui voudront souscrire pour la presente Gazette pendant les mois d'Avril, May & Juin, de s'adresser pendant le cours de la semaine prochaine chez J. T. de Trattner, Libraire & Imprimeur de la Cour au Schottenhof.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5. AVRIL 1766.

Suite des nouvelles de PARIS du 24 Mars.

Le Roi a accordé à titre de pension à toute la Maison du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, les mêmes appointemens dont elle jouissoit du vivant de ce Prince.

On dit que le Batonnier des Avocats a reçu depuis peu une lettre de M. le Duc de Choiseul, par laquelle ce Ministre le charge de choisir parmi ses Confrères 12 bons sujets qui veuillent aller à *Saint-Domingue* pour y administrer la justice, en qualité de Conseillers. Leurs honoraires seront de 12000 liv. par an; ils seront logés par le Roi, & auront la jouissance d'une Bibliothèque commune; en outre Sa Majesté leur accorde des lettres de Noblesse.

On prétend que l'Instruction & le jugement du procès des prisonniers d'Etat de *Bretagne* sont renvoyés par devant le Parlement de *Bordeaux*.

Jean Louis le Beau, Professeur de Rhétorique au Collège des *Grassins*, & Membre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, est mort ici le 12 de ce mois.

De la HAYE le 23 Mars.

Mercredi dernier, une Députation des Directeurs de la grande Pêche de la part des Villes de *Delft*, de *Rotterdam*, de *Schiedam*, de la *Brielle* & d'*Enckbuisen* se rendit en Cérémonie auprès de Mgr. le Prince d'*Orange*, qu'elle eut l'honneur de complimenter sur son installation dans les Dignités de Stadhouder, de Capitaine-Général & d'Amiral des VII. Provinces.

D'AMSTERDAM le 24 Mars.

Le Margrave *Guillaume Louis de Bade*, Lieutenant-Général d'Infanterie au service des Etats-Généraux & Gouverneur d'*Arnhem*, arriva hier au soir en cette Ville, S. A. S. étoit accompagnée du Général-Major Marquis de *Bellegarde* & de Mr. *Treuer*, Conseiller & Resident de la Cour de *Bade*.

Il partira cette année pour la pêche de la Baleine 134 Vaisseaux *Hollandois* de différens endroits de la République, & 28, tant de *Hambourg*, que d'*Altena* & de *Brême*; en tout 162 Vaisseaux.

De MAYENCE le 23 Mars.

Le Comte de *Wartensleben*, Ministre de la République des *Provinces-Unies* auprès des Cercles du *Haut & Bas Rhin*, a solennellement notifié à l'Electeur, notre Souverain, l'Installation du Prince d'*Orange* & de *Nassau* dans

dans les éminentes Dignités de *Staubouer*-héréditaire, de Capitaine Général & d'Amiral desdites Provinces. Ce Ministre doit s'acquitter de la même Commission auprès des Cours de *Mannheim*, de *Treves* & de *Cologne*.

De RATISBONNE le 1. Avril.

Suivant les lettres de *Dresde* le Prince *Xavier* de *Saxe*, Administrateur de cet Electorat, a fait publier depuis peu par un Rescrit que le 20 de Mai prochain il se tiendrait une Diète générale & qu'on y délibérerait sur les moyens qu'il convient de prendre pour parvenir à l'extinction des dettes de l'Etat, pour pourvoir à l'entretien du Militaire, & ramener la prospérité dans l'Electorat.

De VIENNE le 5 Avril.

Mr. *Boebmer*, Resident du Roi de *Prusse* à cette Cour a eu le 2 de ce mois en cette qualité audience de S. M. l'Imperatrice Reine Apostolique.

Ce jour qui étoit celui des fiancailles de S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Marie-Christine*, cette Princesse étoit vêtue d'un superbe habit de dentelles de *Bruxelles*, & le Prince *Albert* de *Saxe* portoit un habit d'étoffe riche : leurs Majestés Imp. ainsi que L. L. A. A. R. R. Messieurs les Archiducs & Mesdames les Archiduchesses & toute la Cour étoient en noir comme aux jours de *Gala* qui ont immédiatement précédé : les futurs Epoux ont reçu avant hier les compliments de félicitation à l'occasion de leur prochain mariage & Madame l'Archiduchesse a donné à cette occasion sa main à baiser dans son appartement.

Le Comte du *Chatelet Lemont*, Ambassadeur de *France* ayant notifié à leurs Majestés I. & R. la mort de *Stanislas*, Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar* & ce deuil arrivant, ainsi que celui de feu S. A. R. le Sérénissime Dauphin, dans le tems de celui qu'on porte pendant quatorze mois pour feu S. M. I. *François I.* de Très glorieuse mémoire & qu'on ne quittera pas même à l'occasion du prochain mariage de S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Marie-Christine*; Leurs Majestés l'Empereur & l'Imperatrice Reine Apostolique pour témoigner la part qu'Elles prennent à ces tristes événements, ont ordonné qu'on portât en même tems le Deuil pour ces Princes selon l'ordre établi en cette Cour, & qu'il fut en conséquence notifié suivant l'usage qui s'observe en semblables occasions.

Il y a eu hier vers les huit heures du soir à *Ottakrin*, village situé près des lignes de cette ville un incendie qui a consumé huit maisons : S. M. l'Empereur s'y est rendu & c'est par ses soins que le feu n'a pas fait plus de progrès.

On trouve chez J. T. de *Trattner*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Lettres secretes de M. *Voltaire*. gr. 12 à Geneve au prix de 20. kr. *Vindobona Romana* où la ville de *Vienne* en *Autriche* avant & pendant le tems des anciens *Romains*, avec une ajoute sur les cinq alouettes des armes d'*Autriche*. 1766. Gr. 8. en allemand à 24. kr.